



République Française
Ville de Saint-Cloud

Pôle Petite Enfance, Education, Jeunesse

5 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante ; le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il avait dénoncé son contrat ou qu'aucun ordre de prélèvement n'a été exécuté depuis 36 mois et qu'il souhaite à nouveau le prélèvement automatique pour l'année suivante.

6 – ECHEANCES IMPAYEES

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, les frais de rejet sont à la charge du redevable. Nous mettrons fin au prélèvement automatique dès le 1^{er} rejet à la demande du débiteur, compte clôturé, et dès le deuxième rejet pour les autres cas, et ce pour un an. L'échéance impayée ainsi que les frais éventuels sont à régulariser auprès du régisseur à la trésorerie principale.

7 – FIN DE CONTRAT

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat, informe le service Guichet Unique de Saint-Cloud par lettre simple avant le 30 du mois en cours.

Une demande d'annulation est définitive pour l'année scolaire en cours.

En cas de situation difficile et à titre exceptionnel, le redevable peut saisir par écrit le service Guichet Unique de Saint-Cloud pour demander la suspension du prélèvement mensuel en joignant tous documents justifiant la situation.

8 – RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT

Tout renseignement concernant le décompte de la facture de la participation financière aux activités scolaires péri et extrascolaires de l'enfant est à adresser au service Guichet Unique de Saint-Cloud.

Toute contestation amiable est à adresser au service Guichet Unique de Saint-Cloud avant le 20 de chaque mois.

9 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la gestion des activités péri et extrascolaires, la Caisse des Ecoles de la Ville de Saint-Cloud, responsable de traitement, recueille des données personnelles.

Les seuls destinataires des données enregistrées sont les agents habilités de la Mairie.

Conformément à l'article 6.1.b relatif à la licéité du traitement du Règlement général sur la protection des données (RGPD), la base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les données personnelles collectées sont les suivantes : les noms et prénoms des parents, leur adresse postale, leur signature, leurs coordonnées bancaires (Identifiant créancier SEPA, IBAN, BIC) et les noms et prénoms des enfants.

Les données personnelles collectées sont conservées pendant 10 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou votre droit à la portabilité des données. Vous pouvez les exercer à tout moment auprès du délégué à la protection des données de la Mairie de Saint-Cloud, soit par courrier électronique : dpo@saintcloud.fr, soit par voie postale à l'adresse suivante : Hôtel de Ville – 13 Place Charles de Gaulle – 92210 Saint-Cloud.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Règlement financier et contrat de prélèvement automatique pour le règlement des factures des activités péri et extrascolaires

Je soussigné(e), parents ou représentant légal*, de(s)
l'enfant(s) inscrit(s) aux activités péri et
extrascolaires de la Caisse des écoles de la ville de Saint-Cloud atteste avoir pris connaissance du règlement financier et contrat de
prélèvement automatique pour le règlement des factures des activités péri et extrascolaires.

Fait à Saint Cloud le,

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »



Je confirme avoir pris connaissance et accepte le règlement financier et contrat de prélèvement automatique pour le règlement des activités péri et extrascolaires, notamment l'article 6.1 b relatif à la protection des données personnelles

(*) rayer les mentions inutiles

**Partie à détacher à et à retourner au service Guichet Unique,
Mairie annexe de Saint-Cloud – 14 rue des écoles -92210 SAINT-CLOUD**